

Alcyon, centre de valorisation des déchets verts et bois, ouvre le 10 septembre une déchèterie à destination des professionnels, à Bollène dans le Vaucluse (84)



Le 10 septembre, Alcyon le centre de valorisation des déchets verts et bois, situé à Bollène ouvre la première déchèterie à destination des professionnels. Unique sur le territoire, elle assure désormais le recyclage des déchets en provenance d'entreprises, d'associations, d'établissements publics ou de collectivités.

Un nouvel équipement réservé aux professionnels



En ouvrant cette déchèterie sur le territoire vauclusien, Alcyon, centre de valorisation des déchets, a souhaité répondre aux besoins des professionnels. S'inscrivant dans la Loi de transition énergétique du 17 août 2015 qui impose aux professionnels de traiter leurs déchets dans un rayon de 10 km autour de leurs chantiers, ce nouveau site permet désormais de les accueillir dans des conditions optimales et ce dans le respect de la réglementation en vigueur. Les déchets déposés par les professionnels sont collectés et stockés par Alcyon puis valorisés par ses partenaires locaux, spécialisés dans le traitement et le recyclage. *« Aujourd'hui, nous menons de front plusieurs activités : la collecte des déchets verts et leur compostage, la collecte du bois palette et des déchets d'ameublement et leur transformation en bois énergie, pour ne citer que les principales... Notre démarche est toujours guidée par un seul leitmotiv : la protection de l'environnement ! C'est pour cette raison que nous avons choisi de créer une déchèterie pour les professionnels afin de faciliter le tri et de maximiser le recyclage. Notre objectif est de promouvoir la valorisation des déchets, toujours dans une*

perspective d'économie circulaire », explique Cindy Coq, directrice d'exploitation d'Alcyon et présidente de l'Association des agriculteurs et composteurs de France (ACF).

Alcyon a investi 300 000 euros pour pouvoir accueillir les professionnels. Les nouveaux équipements sont : un nouveau pont à bascule et des alcôves pour le tri et la dépose des déchets. **Sur le site, une communication spécifique a également été mise en place par Alcyon** : des panneaux avec des pictogrammes ont été créés afin de permettre aux professionnels de s'approprier la circulation sur place, les équipements et les procédures de tri.



Informations pratiques

L'arrêté préfectoral du 29 mars 2018, autorise le centre de valorisation Alcyon à réceptionner les déchets de catégories 2710-1, les produits dangereux (jusqu'à 6 tonnes) et les déchets de catégories 2710-2, les produits non-dangereux (jusqu'à 300m³), parmi lesquels :

- le bois ;
- les piles, batteries, DEEE, déchets électroniques, accumulateurs, peintures, solvants ;
- les aérosols ;
- le papier plastique ;
- les pneus ;
- les gravats, métaux ;
- les encombrants ;
- les déchets industriels banals ;
- les déchets verts.

Les professionnels souhaitant déposer leurs déchets ont la possibilité d'ouvrir un compte auprès d'Alcyon (en apportant le Kbis de leur société la première fois) et payer ainsi à chaque fin de mois ou par paiement à chaque dépôt.

Adresse et horaires d'ouverture de la déchèterie

Centre de valorisation des déchets

ZI du Sactar 84500 Bollène

Tél. 04 90 30 99 12

contact@cvalcyon.com

Horaires d'ouverture :

8h-12h/13h-17h

Du lundi au vendredi

A propos d'Alcyon

Alcyon est avant tout une entreprise familiale. Fondée en 1996 par Yvon Coq, elle est alors dédiée au compostage des déchets verts issus de l'agriculture. La matière première est à portée de main car l'exploitation d'Yvon Coq, agriculteur de métier, est située juste à côté du centre de valorisation, à Bollène. En 2006, Cindy Coq, la fille d'Yvon Coq, rejoint l'entreprise en tant que directrice d'exploitation. En 2011, l'interdiction de brûler les déchets verts à l'air libre augmente sensiblement le tonnage de bois recueilli par Alcyon. La société décide alors de se développer dans la filière bois énergie. Elle valorise aussi les souches et les troncs ainsi que le bois palette et les déchets d'ameublement.

Actuellement, les tonnages traités par l'entreprise, que ce soit en filière compostage ou énergétique, font du site de Bollène l'une des premières plateformes de compostage de déchets verts sur le Sud-Est de la France.

Certifié ISO 14 001 (management environnemental) depuis 2009, Alcyon s'implique dans différents réseaux professionnels et dispose d'un certificat Sortie de Statut de Déchet Bois d'Emballage. L'entreprise fait partie de l'association des agriculteurs et composteurs de France, qui regroupe les professionnels du traitement des déchets organiques par compostage, et de la FEDEREC (Fédération des entreprises du recyclage), qui mène des actions en faveur de la promotion du recyclage. Enfin, Alcyon est également membre du Réseau Interprofessionnel des Sous-Produits Organiques (Rispo), une association qui milite en faveur du recyclage des déchets organiques, et lauréat du dispositif CEDRE, qui soutient les entreprises dans leur engagement RSE.

Contact presse :

Giesbert & Mandin – Anna Beauchamp – a.beauchamp@giesbert-mandin.fr – 06 88 94 44 42



DU DÉCHET VERT AU COMPOST :
ITINÉRAIRE AUTOMNAL
DES VÉGÉTAUX
ISSUS DE LA TAILLE

Dossier de presse

CONTACT PRESSE

Daniel Koroloff - Mob. : 06 11 02 18 12
Courriel : daniel@blizko-communication.com

Préambule

La saison des tailles arrive :

QUELLES SOLUTIONS POUR LES DÉCHETS VERTS ?

Quelques chiffres clés (source : ADEME)

. 50 kg de déchets verts brûlés émettent autant de particules que 9 800 km parcourus par une voiture diesel récente en circulation urbaine, 37 900 km pour une voiture essence (source Lig'air).

. En France, la pollution aux particules fines nous affecte tous : en moyenne, elle réduit notre espérance de vie de 8,2 mois et le coût individuel de cette pollution est estimé entre 400 et 500 €/an.

. En France, on estime qu'un million de tonnes par an de déchets verts provenant de l'entretien du jardin des particuliers sont brûlés à l'air libre. Largement pratiquée cette activité est pourtant interdite depuis plusieurs années. Au-delà des possibles troubles de voisinage et des risques d'incendie, le brûlage à l'air libre des déchets verts provoque l'émission de polluants atmosphériques en grandes quantités, particulièrement quand les végétaux brûlés sont humides et dégagent de nombreuses substances polluantes, toxique pour l'homme et néfaste pour l'environnement.

Résumé de la Circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts

Dans le cadre de la lutte contre la pollution de l'air, le plan particules, présenté le 28 juillet 2010 en application de la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement du 3 août 2009, prévoit une communication adéquate sur le sujet du brûlage à l'air libre et une circulaire sur cette pratique. Le brûlage des déchets verts peut être à l'origine de troubles de voisinages générés par les odeurs et la fumée, nuit à l'environnement et à la santé et peut être la cause de la propagation d'incendie. Plus spécifiquement, le brûlage à l'air libre est source d'émission importante de substances polluantes, dont des gaz et particules dont la concentration dans l'air doit rester conforme aux normes de la directive 2008/50/CE concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe. La combustion de biomasse peut représenter localement et selon la saison une source prépondérante dans les niveaux de pollution. Le brûlage des déchets verts est une combustion peu

performante, et émet des imbrûlés en particulier si les végétaux sont humides. Les particules véhiculent des composés cancérigènes comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), dioxines et furanes. En outre, la toxicité des substances émises peut être accrue quand sont associés d'autres déchets comme par exemple des plastiques ou des bois traités. Il convient de rappeler le principe général d'interdiction de brûlage de tels déchets. Des solutions existent : elles passent par la valorisation sur place comme le paillage et le compostage, ou bien par la gestion collective de ces déchets.

Traitement des déchets verts par Alcyon :

MODE D'EMPLOI

Le compostage est un processus biologique contrôlé, entièrement naturel, qui se déroule en présence d'oxygène (processus aérobie). Il permet de convertir la matière organique en un produit stable et sain, utilisable pour améliorer la qualité des sols (amendement). Le processus de compostage dure en moyenne huit mois.

1. Broyage des déchets verts bruts

Les déchets verts bruts sont réceptionnés, stockés sur une aire spécifique et sécurisé pour une étape de broyage. La densité des déchets verts bruts est en moyenne de 0.1, sans tassage de benne, soit 1m³ pour 100 kg. L'entreprise est équipée de trois broyeurs, quatre télescopiques et trois pelles) et d'un personnel opérationnel et polyvalent (huit chauffeurs-conducteurs d'engin dont deux responsable d'exploitation).

2. Phase de fermentation : durée, quatre mois

Le processus de compostage consiste à dégrader les déchets verts en présence d'oxygène. Or, ces derniers ne se décomposent pas à la même vitesse. Il est donc important, dès le début, de mélanger les types de déchets verts :

- . les ligneux : branches, arbustes, etc., qui dégradent lentement,
- . les fermentescibles : tontes, feuilles, etc., qui se décomposent vite.

Durant cette étape, la température des andains peut atteindre 80 °C. Pour maintenir la température et favoriser l'activité microbienne des andains, Alcyon optimise les paramètres suivants :

- . apport en oxygène par ventilateur ou retournement
- . taux humidité en fonction des du climat, arrosage des andains.

La densité des végétaux broyés est en moyenne de 0.3, soit 1m³ pour 300 kg.

Le site dispose de trois ventilateurs équipés de deux caniveaux chacun.

La température des andains est ensuite maintenue à 45°C pendant trois mois. La fréquence de retournement est de deux fois par mois.

3. Phase de maturation : durée, quatre mois

En phase de maturation, la température d'un andain décroît pour se stabiliser à 30°C.

La fréquence de retournement est alors amenée à une fois/mois, précédé d'un arrosage.

Les andains sont en maturation entre trois et quatre mois en fonction de la demande des exploitants agricoles.

4. Criblage

Lorsqu'un andain termine sa phase de maturité, il est alors criblé avec une maille de 20 mm (standard).

Le principe du criblage est de séparer le produit fin (<20 mm) appelé compost criblé du produit grossier (> 20 mm) appelé refus de crible.

Le compost criblé est stocké sur le site en attente des résultats d'analyse du laboratoire agréé SADEF à Aspach le Bas (68).

Le refus de crible repart en tête du processus pour un nouveau broyage et un nouveau circuit de processus de compostage, cela ensemence les bactéries déjà présentes dans le refus de crible avec le broyat frais.

Compostage :

DE L'IMPORTANCE DE LA PRISE DE TEMPÉRATURE

La prise de température des andains en cours de compostage est le paramètre essentiel du processus. En effet, la température est un indicateur de la bonne activité microbienne des andains et donc de sa bonne dégradation.

Pendant le premier mois du processus de compostage, il y a trois relevés hebdomadaire de température par andain. Du deuxième au huitième mois, il y a un relevé hebdomadaire.

Valorisation :

LE COMPOST, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le compost est issu de la dégradation de végétaux de manière naturelle. Rien n'y est ajouté. On y trouve principalement trois éléments : l'azote, le phosphore et le potassium. Le compost est un amendement : les micro-organismes vivant dans le sol sont nécessaires à la plante afin d'assimiler les nutriments offerts par le compost.

Les intérêts du compost

L'utilisation du compost criblé a des actions bénéfiques sur l'activité du sol :

. Effets physiques sur le sol :

- ⇒ Améliore la stabilité structurale du sol (terre moins battante, réduction des phénomènes de croûtage après pluie)
- ⇒ Induit une meilleure porosité, perméabilité et aération du sol,
- ⇒ Permet de lutter contre le tassement des sols.
- ⇒ Augmente la réserve utile en eau des sols

. Effets biologiques :

- ⇒ Stimulation de la vie du sol,
- ⇒ Stimule la minéralisation lente de la matière organique,
- ⇒ Limite l'action des parasites et des maladies.

. Effets chimiques :

- ⇒ Améliore les capacités de « réserve » du sol en éléments minéraux,
- ⇒ Facilite les échanges sol/plante,
- ⇒ Permet une disponibilité des éléments fertilisants dans la durée.

Annexe 1 :

ALCYON ET SES ACTIONS EN QUELQUES CHIFFRES

. Le Centre de Valorisation d'Alcyon est localisé sur la commune de Bollène dans le département du Vaucluse (84), dans la Zone Industrielle du Sactar à 2 km au Nord/Nord-Ouest du centre-ville à proximité immédiate de l'usine hydroélectrique et de la déchèterie de Bollène.

. La surface exploitée est d'environ 37 000 m².

. En 2014, les 18 000 tonnes de déchets verts et 3 000 tonnes de déchets agro-alimentaires recueillies ont été transformées en 13000 tonnes de compost.

. En 2015, le site a traité 25 000 tonnes de déchets verts, 3 500 tonnes de déchets agro-alimentaires, pour produire 18000 tonnes de compost.

Au fil des années, avec l'émergence de la filière bois énergie, Alcyon s'est ouvert au broyage du bois. Palettes, souches et bois sont broyés puis envoyés en chaufferies biomasse où ils sont utilisés comme combustibles.

. Le site a ainsi traité par broyage, en 2015 :

- 6 200 tonnes de palettes (dont 2 200 de Classe A et 4 000 Classe B),
- 1 400 tonnes de souches,
- 2 430 tonnes de bois.

Annexe 2 :

ALCYON EN QUELQUES DATES

Située à Bollène dans le Vaucluse (84), Alcyon est un centre de valorisation des déchets. Le compostage des déchets verts et le traitement des palettes, troncs, souches ou bois flotté, constituent ses activités historiques.

Alcyon est avant tout une entreprise familiale. **Fondée en 1996 par Yvon Coq**, elle est alors dédiée au compostage des déchets verts et des boues d'épuration issus de l'agriculture. La matière première est alors à portée de main immédiate : l'exploitation d'Yvon Coq, agriculteur de métier, est en effet située à côté du centre de valorisation. L'amendement ainsi créé sous forme de compost est directement utilisé dans les champs. Parallèlement, Alcyon récupère également des palettes, une prestation particulièrement rare à l'époque. Le centre de valorisation utilise ce matériau pour structurer les boues.

En 2000, Alcyon se focalise sur le compostage des déchets verts, qui génère moins de nuisances olfactives que les boues d'épuration. En 2005, Cindy Coq, la fille d'Yvon Coq, rejoint l'entreprise en tant que directrice d'exploitation.

En 2011, l'interdiction de brûler les déchets verts à l'air libre augmente progressivement le tonnage de bois recueilli par Alcyon. La société renforce alors son développement dans la filière bois énergie, entrepris dès les années 2000 : Alcyon valorise en effet les souches et les troncs ainsi que le bois de coupe. Ces bois de récupération, une fois broyés, sont utilisés comme combustible.

Aujourd'hui, les tonnages traités par l'entreprise, que ce soit en filière compostage ou énergétique, font du centre de valorisation Alcyon l'une des premières plateformes de compostage de déchets verts du Sud-Est de la France.

Annexe 3 :

ALCYON TOURNÉ VERS L'AVENIR

En pleine expansion, le centre de valorisation Alcyon élargit peu à peu son domaine de compétences et se positionne comme un véritable expert sur la thématique globale des déchets organiques et bois.

*« Aujourd'hui, nous menons de front plusieurs activités, explique Cindy Coq, directrice d'exploitation. Nous restons toutefois guidés par un seul leitmotiv : **la protection de l'environnement.** »*

L'entreprise n'a pas délaissé ses activités historiques. Le compostage des déchets verts tout d'abord. Ces derniers, issus des déchetteries ou des entreprises d'élagage de la région, permettent de créer du compost, valorisé principalement dans les exploitations viticoles et agricoles. **En 2014, les 18 000 tonnes de déchets verts et 3 000 tonnes de déchets agro-alimentaires recueillies ont été transformées en 13 000 tonnes de compost. En 2015, le site a traité 25 000 tonnes de déchets verts, 3 500 tonnes de déchets agro-alimentaires, pour produire 18 000 tonnes de compost.**

Au fil des années, avec l'émergence de la filière bois énergie, Alcyon a adapté ses services, en s'ouvrant au broyage du bois, et ainsi en restant à l'écoute des évolutions du métier et des exigences réglementaires. Palettes, souches et bois de coupe sont broyés puis envoyés en chaufferies biomasse où ils sont utilisés comme combustibles. *« C'est un secteur d'activité en plein développement, qui demande à ses acteurs d'être constamment en conformité réglementaire avec des exigences qui évoluent rapidement, souligne Cindy Coq. »*

L'entreprise met également ses moyens humains et matériels à disposition de ses clients. Elle propose en effet des prestations de broyage, criblage, piochage et de transport.

En outre, Alcyon commercialise des produits directement liés avec son activité de compostage, à destination des professionnels comme des particuliers.

Annexe 4 :

ALCYON, UN ACTEUR ENGAGÉ

Acteur engagé et responsable, Alcyon est devenu un créateur de solutions pour collecter et valoriser les déchets organiques dans leur ensemble. Son offre est à la fois en phase avec les besoins des professionnels, mais aussi avec la transition énergétique.

Certifié ISO 14 001 (management environnemental) depuis 2009, Alcyon met un point d'honneur à bien faire son métier et à le faire vivre en s'impliquant dans différents réseaux professionnels.

L'entreprise fait ainsi partie d'Agriculteurs composteurs de France, qui regroupe les professionnels du traitement des déchets organiques par compostage, **et de la FEDEREC** (Fédération des entreprises du recyclage), qui mène des actions qui vont de la promotion du recyclage et de ses métiers, à la représentation, l'information et l'accompagnement de ses adhérents.

« Notre cœur d'activité est résolument tourné vers l'environnement et sa préservation, affirme Cindy Coq. En tant qu'acteur responsable et porteur de valeurs, attaché à l'économie circulaire, nous nous engageons dans plusieurs domaines. »

L'emploi est un axe fort de la politique sociale d'Alcyon : **cinq personnes ont été recrutées en 2016, portant l'effectif total à quinze collaborateurs**. Bénéficiaire du dispositif CEDRE, Alcyon s'est engagé à mener une politique durable, dans le cadre de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

L'entreprise joue aussi le rôle d'ambassadeur de ses métiers en organisant des visites sur son site à destination des scolaires, des administrés, des élus, des syndicats, des particuliers, des professionnels. Alcyon est d'ailleurs doté du **label « Destination entreprise »** qui certifie la qualité et le professionnalisme des visites organisées. Elle participe aussi à de nombreuses manifestations (portes ouvertes, participation à la Semaine du développement durable) pour faire connaître son activité de valorisation et de protection de l'environnement à l'échelle locale et régionale. Enfin, Alcyon sponsorise des associations de tri et d'actions solidaires, comme Les Ailes de mon cœur (Drôme) et l'Association Mila (Drôme).

Alcyon

CENTRE DE VALORISATION



CENTRE DE VALORISATION ALCYON

Quartier Blondel

84500 Bollène

Tél. : 04 90 30 99 12

Courriel : contact@cvalcyon.com

www.cvalcyon.com

CONTACT PRESSE

Daniel Koroloff - Mob. : 06 11 02 18 12

Courriel : daniel@blizko-communication.com
